

# Méthodologie de l'enquête annuelle sur la distribution pétrolière

L'ensemble des chiffres qui figure dans cette fiche provient des résultats de deux enquêtes réalisées par la DGEC auprès des opérateurs pétroliers :

- l'enquête annuelle sur la distribution pétrolière auprès des entrepositaires agréés (entreprises autorisées par les douanes à produire, transformer, détenir, expédier, recevoir des produits pétroliers soumis à accises en suspension de droits et taxes) ;
- l'enquête mensuelle sur les ventes de carburants sur autoroutes.

Les ventes de produits pétroliers correspondent à des ventes en acquitté (elles excluent donc les ventes en suspension de taxes).

Les ventes totales de carburants déclarées par les entrepositaires agréés (EA) sont réparties entre :

- les ventes à des distributeurs non EA, qui correspondent à des ventes réalisées auprès des négociants-revendeurs qui approvisionnent des stations-service des réseaux indépendants, des magasins de grandes ou moyennes surfaces, des entreprises ou des flottes de transport ;
- les ventes en vrac destinées aux consommateurs possédant des flottes de véhicules et aux administrations. Elles incluent les ventes du réseau AS24 qui est un réseau européen de stations-service dédié aux poids lourds. Les ventes en vrac en 2018 ont été estimées à partir de l'évolution du transport routier de marchandises par rapport à 2017 (source : SOeS, enquête TRM) ;
- les ventes au réseau de distribution (stations-service).

Les importations de carburants réalisées directement par des opérateurs non EA sont ajoutées aux ventes totales. Elles se sont élevées pour les carburants à 0,40 Mm<sup>3</sup> en 2018 contre 0,38 Mm<sup>3</sup> en 2017.

Concernant les autres produits pétroliers, elles se sont établies à 0,21 Mm<sup>3</sup> pour le GNR, 0,23 Mm<sup>3</sup> pour le fioul domestique et 160 402 tonnes pour le fioul lourd.

Les ventes aux distributeurs non EA et les importations directes de carburants en France ont été réparties entre les ventes en vrac et les livraisons aux stations-service.

Les ventes de carburants dans les stations-service sont réparties entre 2 catégories de distributeurs :

- les pétroliers, sociétés affiliées à l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) et les indépendants, adhérents de l'Association des Indépendants du Pétrole (AIP), de la Fédération Française des Pétroliers Indépendants (FFPI), de la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage (FF3C) ;
- les magasins des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Les parts de marché des différents réseaux de distribution (pétroliers et indépendants, GMS) doivent être interprétées avec prudence. Le calcul de ces parts de marché ne porte pas en effet sur les ventes totales en stations-service, mais sur 92,3% des volumes en 2018 (92,4% en 2017). En 2018, l'enquête annuelle a répertorié 3 241 704 m<sup>3</sup> dans des enseignes ne pouvant pas être identifiées, soit 7,7% des volumes (3 302 977 m<sup>3</sup> en 2017, soit 7,6% des volumes). Les ventes de ces enseignes non identifiées ne peuvent pas être réparties entre les stations des indépendants, des GMS et des pétroliers.

Concernant les ventes de fioul domestique et de gazole non routier (GNR), l'enquête annuelle ne permet pas de connaître l'usage des ventes réalisées par les négociants-revendeurs. Seules les ventes déclarées par les EA, qui ont représenté environ 50% du total des ventes pour le fioul domestique et pour le GNR, ont pu être réparties par secteur de consommation.

Les ventes « autres usages » pour le fioul domestique ont concerné les secteurs suivants : administrations, garages, commerces de détail et services, transports, artisanat, professions libérales, marchés publics, travaux publics. Les ventes « autres usages » pour le GNR ont concerné les secteurs suivants : administrations, associations, commerces de détail et services, frigos, groupes électrogènes, activité forestière, artisanat, garages, marchés publics.